



PROVINCE DE LIEGE COMMUNE DE JALHAY ARRONDISSEMENT DE VERVIERS
ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES
VEHICULES à JALHAY Solwaster, place Lambert Laurent.

Le Bourgmestre,

- Vu les travaux d'aménagement d'une station d'épuration sur la place à Solwaster ;
- Vu la nécessité d'interdire le stationnement à cet endroit pour effectuer les travaux en question ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

- Art.1 Le 17/01/2024 entre 06h00 et 18h00, le **stationnement** des véhicules sera interdit à Jalhay Solwaster, Place Lambert Laurent. sur les trois emplacements de stationnement situés devant l'immeuble n° 24. de la rue Henri Fonck.
- Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par un signalisation conforme (signaux E1)). Celle-ci sera mise en place par le service des travaux .
- Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
- Art.4 : Copie de la présente sera transmise
- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
 - A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
 - A notre police locale.
 - A notre service des Travaux

Jalhay le 28/12/ 2024
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

